

CHUZELLES

informations



Novembre - décembre 2005

n° 81

Le mot du maire....

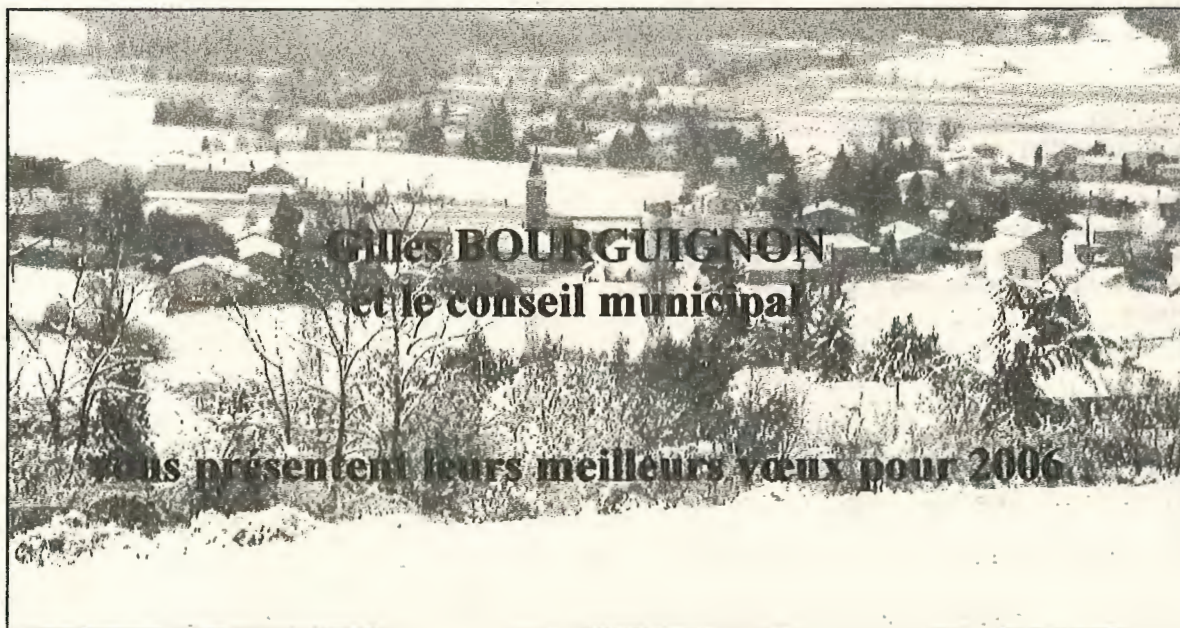


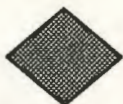
Le samedi 7 janvier 2006, j'ai eu le plaisir de présenter les vœux de la municipalité aux Chuzelloises et Chuzellois et de remettre les récompenses des maisons fleuries. Des panneaux, avec des photos, plans... illustraient cette présentation permettant aux personnes présentes d'avoir une information plus détaillée sur les dossiers importants. Vous trouverez ci-après un résumé des sujets abordés.

Toutefois, un dossier est arrivé ce vendredi 13 janvier, après la cérémonie des vœux, concernant le projet de gazoduc au sud de la commune. Une réunion d'information a été immédiatement programmée le mercredi 15 février à 20h00 en mairie, ouverte à tous mais plus particulièrement aux habitants des quartiers suivants: les Brosses, la Devillière, la Pichonnière, Saint-Maxime, Leveau, Le Moulin, Pauphile. Il est important de connaître votre avis avant que le conseil municipal réponde à la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement). Gaz de France a demandé au préfet une déclaration d'utilité publique de ce projet.

Je vous demande également de noter une autre date, le lundi 20 mars à 20h30 au Mille club pour le festival de l'humour.

Je vous renouvelle au nom de la municipalité et en mon nom, tous mes vœux de bonne année 2006 et de bonne santé pour vous et vos proches.





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, SYLVAIN, GODET

EXCUSES : D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL
E. AURIC donne pouvoir à G. NAVARRO
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN
A. CASTRO donne pouvoir à D. CAMUZET
R. PRAS
D. CAMUZET

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 20h30

Dans l'attente des retardataires, Monsieur le Maire propose de commencer la séance par le sujet « DIVERS » :

Les élus présents ont continué en séance de travail.

Le prochain Conseil Municipal se réunira à 20h00, le 23 novembre 2005.

Plaques de rues :

Une présentation est faite des modèles de plaques de rues qui seront prochainement installées sur la commune, le choix est arrêté et sera communiqué à l'entreprise chargée de la réalisation.

Le Maire

G. BOURGUIGNON

Utilisation d'une partie de l'entête du bulletin municipal par une association :

Demande est faite par une association d'utiliser une partie de l'entête du bulletin municipal pour le marché de Noël. L'entête du bulletin municipal a été réalisée par une entreprise, donc elle n'appartient pas à la commune.

Après le départ d'un élu pour des raisons professionnelles, le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire clôture la séance.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le vingt trois novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, NAVARRO
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, AURIC, ODRAT, SYLVAIN, GODET

EXCUSES : A. CASTRO donne pouvoir à G.NAVARRO
R. PRAS

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 20 h.00.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal présentent leurs meilleurs voeux de prompt rétablissement à R. PRAS

Approbation compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2005 :

Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2005 est approuvé par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION.

DELIBERATIONS

N°73 : Budget supplémentaire communal 2005 :

Après présentation des différents chiffres et de diverses explications, le budget supplémentaire communal s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 62 672 €
- section d'investissement : 2 577 079.65 €

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

N°74 : Budget supplémentaire C.C.A.S. 2005 :

Après présentation des différents chiffres et de diverses explications, le budget supplémentaire C.C.A.S. s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 338 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, approuvent ce budget à l'unanimité.

N°75 : Budget supplémentaire assainissement 2005 :

Après présentation des différents chiffres et de diverses explications, le budget supplémentaire assainissement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section d'exploitation : - 665 €
- section d'investissement : 20 349 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, adoptent ce budget à l'unanimité.

Monsieur Didier BROUZES quitte la séance pour des raisons professionnelles, il donne pouvoir à Mme MOREL

N°76 : Pouvoir au maire pour recours juridique :

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'afin de défendre au mieux les intérêts de la commune notamment pour non respect des règles d'urbanisme, il y a lieu de lui donner tout pouvoir.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au Maire afin de faire appliquer les règles d'urbanisme et de mettre en oeuvre tout moyen

nécessaire, y compris de saisir la justice avec toute aide extérieure telle que huissiers de justice, avocats, experts, etc...

N°77 : S.E.38 Mise à jour de l'inventaire communal :

Lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2005, le Conseil Municipal a délibéré pour la mise à jour de l'inventaire communal suite au transfert des compétences à caractère optionnel au SE.38.

Afin de mettre à jour l'inventaire 2005, il y a lieu d'intégrer les opérations budgétaires de l'année 2005 à compter du 01 novembre 2005, à savoir :

- par un titre au compte 21534 de 51 634.09 €
et par un mandat au compte 2423 de 51 634.09 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°78 : Autorisation d'achat de cadeaux :

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au départ en retraite d'agents communaux, le Conseil Municipal avait délibéré le 22 juin 2005 pour octroyer une somme destinée à l'achat de cadeaux. Pour des raisons pratiques, un élu avait accepté de faire l'avance pour cet achat.

La Trésorerie de Vienne demande à ce que le Conseil Municipal prenne une délibération permettant le remboursement à un élu de l'avance faite pour l'achat de ces cadeaux.

Après délibération, les membres présents approuvent cette délibération à l'unanimité.

Suite à des observations de la Trésorerie de Vienne, il y a lieu d'annuler la délibération n°70 et la remplacer par celle-ci :

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.

N°79 : Mise à jour de l'inventaire communal :

Suite au transfert de compétence « voirie » à la CAPV, il y a lieu de mettre à jour l'inventaire communal, à savoir :

Compte	N° inventaire	valeur
2112	2	847.46 €
	4	249.11 €
	5	207.55 €
	89	658.56 €
	90	672.28 €
2151	25	1.581 748.59 €
	126	65 039.81 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document comptable et administratif.

N°80 : Nomination assistante territoriale spécialisée d'enseignement artistique :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune emploie des intervenantes de musique dans les écoles depuis plusieurs années, sur des postes de non-titulaire.

La personne qui intervient depuis la rentrée 2005 est déjà titulaire d'un poste à Vienne. Afin de ne pas la pénaliser dans sa carrière, il convient de la nommer sur un poste permanent d'assistante territoriale spécialisée d'enseignement artistique à temps incomplet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer ce poste à temps incomplet à compter du 1^{er} janvier 2006.

N°81 : Bons d'achat :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer à chaque agent communal un bon d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après délibération, cette proposition est adoptée par

- 12 voix POUR
- 1 Abstention

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.
N°82 : Schéma intercommunal pluriannuel des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Le projet d'agglomération 2005-2006 du Pays Viennois prévoit la définition du Schéma d'Organisation des Services liés à l'Enfance. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du code de l'action sociale et des familles (articles L.214-2 et L.214-3) qui incite les collectivités territoriales à mettre en place (un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans).

Ce schéma doit permettre de faire l'inventaire des équipements, recenser l'état et la nature des besoins et préciser les perspectives de développement. Les diagnostics et les contrats enfance des communes signataires seront pris en compte et intégrés au schéma.

Ce schéma d'organisation des services liés à l'enfance permettra de définir une stratégie commune pour les 18 communes de l'agglomération et la CAPV.

L'état des lieux, le diagnostic, les orientations générales et le programme d'action du schéma feront l'objet d'une validation par les représentants de la commune au comité de pilotage.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour :

- confier le soin à la CAPV d'élaborer un schéma d'organisation des services liés à l'enfance.
- s'engager à contribuer activement à la définition de ce schéma, notamment pour les questions concernant son territoire et sa population.

Les membres présents ne préjugent pas des bienfaits concernant des actions menées pour la petite enfance, cependant ils rappellent que les communes de la vallée de la Sévenne ont déjà participé en 2003 à une étude sur la petite enfance réalisée par un bureau d'études avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le coût de cette action s'élevait pour la commune de Chuzelles à 3 346.70 €. Le Conseil Municipal pense que les résultats de cette étude ne sont pas obsolètes à ce jour.

Le Conseil Municipal se prononce par 6 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

Le Conseil Municipal autorise bien entendu l'utilisation de cette étude par la CAPV.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°83 : Avenant au marché de la cure

En raison de travaux d'adaptation du fait d'un bâtiment ancien, les entreprises ont dû exécuter des travaux qui n'étaient pas prévus dans le marché, il y a donc lieu d'établir un avenant pour les entreprises concernées (travaux complémentaires et moins values).

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°84 : Cession de mobilier scolaire

Le Conseil Municipal souhaite renouveler du mobilier scolaire et par conséquent céder une partie de l'existant soit 19 pupitres doubles avec pieds métalliques.

Après explications sur les diverses possibilités, les membres présents décident que, pour des raisons techniques et juridiques, la commune vendra elle-même les bureaux et reversera la recette à l'école élémentaire pour participation au financement de la classe de mer.

Les modalités de vente seront les suivantes :

- prix unitaire du bureau 15 € TTC
- le matériel est vendu en l'état
- paiement obligatoirement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

- la date de vente sera communiquée ultérieurement par l'intermédiaire du bulletin municipal.

Les membres présents approuvent à l'unanimité cette délibération.

La délibération relative au SPANC est retirée de l'ordre du jour dans l'attente d'éléments complémentaires, elle sera présentée lors d'une prochaine séance après délibération du Conseil Communautaire.

PROCHAINES REUNIONS :

- 05 décembre à 20H00 : réunion urbanisme
- 16 décembre à 20H00 : réunion de Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO
Mmes : CARRET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : D. BROUZES donne pouvoir à G. NAVARRO
R. PRAS donne pouvoir à M.T. CARRET
A.GODET donne pouvoir à M. MOREL
E. AURIC donne pouvoir à P. ALLARD

ABSENTS : D. CAMUZET
G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 20H15

Approbation compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2005 :

Le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

◆ DELIBERATIONS

N°85 : Extension des compétences de la C.A.P.V. au S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif) :

Les communes ont l'obligation d'assurer le contrôle du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif à compter du 31 décembre 2005. L'échelon intercommunal apparaît comme le plus pertinent pour mettre en place un S.P.A.N.C.

Sur proposition des communes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, par délibération du 6 décembre 2005, a demandé à être doté de la compétence « service public de l'assainissement non collectif », la commune est donc appelée, à présent, à délibérer pour transférer cette compétence.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la communauté d'agglomération du pays viennois à compter du 1^{er} janvier 2006, et demande à Monsieur le Préfet de compléter l'article 2 des statuts de la communauté

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N°86 : Concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour l'équipement des bibliothèques municipales :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour solliciter toutes subventions proposées au titre de la D.G.D , du Conseil Général, de l'Etat et tout organisme habilité pour l'aménagement, l'équipement en matériel et mobilier d'un local à usage de bibliothèque et lancer tous les dossiers nécessaires aux marchés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour solliciter toutes subventions et autorise le Maire à lancer tous les dossiers, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°87 : Remboursement par la commune des honoraires D.D.E. réglés par la C.A.P.V pour des travaux de voirie réalisés en 2003 :

La C.A.P.V. a réglé à la D.D.E. de Vienne un montant d'honoraires de 656,32 € correspondant à des travaux

réalisés sur la voirie communale en 2003 avant le transfert de la voirie, il y a lieu de rembourser celle-ci. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rembourser à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois la somme de 656,32 € correspondant aux honoraires perçus par la D.D.E. pour des travaux de voirie réalisés sur la commune en 2003 et sous sa maîtrise d'ouvrage à l'époque.

Les crédits avaient été budgétisés au compte 238. La dépense devant être imputée à l'article 678 « autres charges exceptionnelles », il y a lieu de procéder à la délibération modificative n°93.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N°88 : Concours du receveur municipal – attribution d'indemnités :

Suite à la nomination d'un nouveau receveur municipal, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à Monsieur François SCHMIT, receveur municipal, depuis le 1^{er} juillet 2005.
- lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 22,87€ pour 6 mois de gestion en 2005.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N°89 : Décision modificative budget communal n°3 :

En raison de divers éléments notamment à des changements de taux d'emprunt et de la réception tardive des nouveaux tableaux d'amortissement, il y a lieu de procéder à des régularisations.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°90 : Décision modificative au budget assainissement n°2 :

En raison de divers éléments notamment à des changements de taux d'emprunt et de la réception tardive des nouveaux tableaux d'amortissement, il y a lieu de procéder à des régularisations.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°91 : Avenant au marché de la cure :

En raison de travaux d'adaptation d'un bâtiment ancien, les entreprises ont dû procéder à certaines modifications de divers points du marché initial, il y a donc lieu d'établir un avenant pour les entreprises concernées. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.
N°92 : Crédits d'investissement 2006 : dépenses – autorisation d'accomplir les formalités nécessaires et demandes de subventions :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2006 et conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal, lequel devra prévoir le montant de l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Ces sommes seront reprises au budget primitif 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses 2006 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2005 dans l'attente du vote du budget primitif 2006. Ils feront l'objet d'une reprise dans le document comptable à intervenir.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°93 : Décision modificative au budget communal n°4 :

En raison des honoraires D.D.E. que la commune doit régler à la C.A.P.V. il convient de procéder à des opérations budgétaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération relative à une ARMOIRE REFRIGERANTE est retirée de l'ordre du jour dans l'attente d'éléments complémentaires.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°94 : Décision modificative au budget communal n°5 :

Les crédits budgétaires sont insuffisants au chapitre 012, il y a donc lieu de prendre une décision modificative pour régulariser.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :

SYSTEPUR :

Ce syndicat a entrepris des travaux d'extension des locaux administratifs et techniques de la station d'épuration et a décidé de financer cette opération par un emprunt de 400 000 € sur 15 ans.

La constitution d'un excédent d'exploitation important lors des premières années de fonctionnement, liée aux primes élevées de l'agence de l'eau, a permis l'amélioration des équipements de la station, et dans le même temps d'alléger la dette en remboursant par anticipation un emprunt coûteux.

Ces dernières années, la situation s'est inversée et l'excédent a été utilisé pour atténuer la charge des communes.

Aujourd'hui, il redevient judicieux de reconstituer les réserves, afin d'anticiper des charges d'investissement nouvelles. Aussi, il sera proposé un budget établi au plus près des nécessités de fonctionnement de l'équipement.

Par ailleurs, les volumes déclarés par les exploitants varient très différemment pour les communes, ce qui aura pour incidence de faire évoluer, de façon inégale, l'effort demandé aux collectivités.

C.A.P.V. :

Un point est fait sur :

- ◆ commission « aménagement » : (accueil des camping-cars, boucles cyclistes, ...)
- ◆ commission « travaux voirie »
- ◆ commission « environnement » : la société « ECOTEXTILE » va installer prochainement un conteneur pour la collecte de textile, chaussures, maroquinerie, linge de maison.
- ◆ CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

S.I.S.L.S. : (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne) :

Piscine de Villette-de-Vienne : la fréquentation pendant la saison estivale 2005 enregistre une baisse déjà constatée les années antérieures.

◆ DIVERS :

PARFER :

Suite à l'entretien de M. Raymond DURAND, Président du Collectif d'Elus PARFER, auprès du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, M. Dominique PERBEN, une réponse a été faite à PARFER en date du 06 décembre. Il s'agit d'une avancée dans l'action que nous menons et continuerons à mener.

Il est décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire début 2006 en s'appuyant sur les

réflexions et notes émises par l'avocat de PARFER qui assistait à notre dernière réunion du 13 décembre.

Centre Mille Loisirs :

Suite à la réunion du 15 décembre en Mairie avec les élus de 5 communes de la Sévenne, l'accueil du centre est assuré pour les vacances de février et de Pâques, le problème demeure pour les vacances d'été.

Pour cause de travaux, les autres communes de la Sévenne ne peuvent envisager cet accueil, les élus chuzellois examineront au plus vite les possibilités.

Convention de déneigement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au pouvoir qui lui sont donnés en début de mandat, il a procédé :

- au renouvellement de la convention avec l'agriculteur qui assure ce service depuis 3 ans
- à la signature de la convention avec un nouvel agriculteur.

Conseils municipaux 1^{er} semestre 2006 :

- vendredi 20 janvier à 20h00
- vendredi 17 février à 20h00
- vendredi 24 mars à 20h00
- vendredi 21 avril à 20h00
- lundi 29 mai à 19h00
- vendredi 23 juin à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à OH15.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

ETAT-CIVIL 2005

NAISSANCES

Cloé JULIAN, le 10 janvier
Laura Andrée BARON, le 18 janvier
Lukas CHAUDAT-LEYTON, le 25 janvier
Mélanie Michelle Germaine CALLEJA, le 28 janvier
Camille LAUFERON, le 31 janvier
Margot MERLE, le 25 février
Daphné Ingrid POCAUD, le 29 mars
Etienne Nicolas Renaud ZIMMERMANN, le 18 avril
Elodie ROIG, le 26 avril
Noélie Léonie Rose FLOTTES, le 01 mai
Mathis VEYRET, le 4 mai
Elian RUIZ, le 17 mai
Maélie BRAUN-FASANINI, le 20 mai
Anaëlle ROLLAND, le 26 mai
Paulin Pierre Georges COUILLAUD, le 28 août
Angéline Marie MOSA, le 8 septembre
Valentin Timothée Christin GRENIER, le 13 septembre
Eyüp ALTINTAS, le 19 octobre
Raphaël SETO, le 9 décembre
Laura Charléne BALLY, le 15 décembre
Maëlyne FERNANDES, le 17 décembre
Léane BRUN, le 22 décembre
Rose-Marie Jeanne Catherine GONTHIER, le 27 décembre

MARIAGES

Gwennaël FARCIN et Alexandra Marie-Louise CLEMENT, le 18 juin
Julien Anthony Yannick BOURGUIGNON et Magalie Angélique MARTIN, le 2 juillet
Christophe Gilles BASTIDE et Céline LAUFERON, le 2 juillet
Sébastien FANGET et Christine Isabelle BERTHIER, le 9 juillet
Jacques Jean Raymond LAVAL et Delphine Claudine Ghislaine ECKHARD, le 9 juillet
Alain Jean REIGNEUX et Hélène Adrienne Marcelle VORON, le 6 août
Christian BERTOCHÉ et Monique Marie-Marcelle COCHARD, le 27 août
Fabrice CRESPO et Laure CLERC, le 27 août
Jean-Marc GARCIA et Christelle FOREST, le 10 septembre
Stéphane Jean Michel DIGONNET et Sandrine POTOT, le 24 septembre
Mickaël Christophe CHENAVER et Stéphanie Christelle Laetitia ARNAUD, le 22 octobre
Michel Auguste MARTINHO et Nicole Marie Eugénie DUMOULIN, le 17 décembre

DECES

Jacques Jean Georges CHARANSOL, le 22 mars
Marie Madeleine DAILLET veuve BUTHION, le 3 avril
Pierre François THORIGNAC, le 10 mai
Bernard LICHTI, le 31 juillet
Monique MAILLE épouse ROBERT le 19 août



INFORMATIONS COMMUNALES

Réalisations 2005 et perspectives 2006

(Extraits du discours de présentation des vœux)

Réalisations 2005

- ♦ Démarrage durant l'été, des travaux d'extension du groupe scolaire qui comprend 2 salles de classe, 1 salle d'activité, une salle informatique et un bureau pour les enseignants. Après quelques mauvaises surprises au niveau des fondations, les travaux se déroulent normalement. La consultation concernant les aménagements des cours, abords et de la place des Bourrelières sera effectuée ce premier trimestre 2006.
- ♦ Rénovation de deux salles au presbytère avec création de toilettes au rez-de-chaussée accessibles aux handicapés. Il faut rappeler que ces salles sont communales et hors du bail passé avec l'évêché. Toutefois, des conventions fixeront clairement les modalités d'utilisation et des charges incombant aux différentes parties. Nous en profitons pour lancer un appel aux Chuzellois, pour trouver des noms aux nouvelles salles de la cure qu'à celles de l'ancienne école.
- ♦ Réalisation du plan des rues de la commune
- ♦ Lancement par le syndicat des 4 vallées des études hydrauliques sur l'Abereau avec un peu de retard dû aux consultations des bureaux d'études et des relevés de géomètres.
- ♦ Réalisation de l'avant-projet de la canalisation de transit des eaux usées pour permettre aux communes de Luzinay et Villette-de-Vienne de rejoindre la station d'épuration de Vienne Reventin
- ♦ En matière d'urbanisme délivrance de quinze permis de construire essentiellement hors du centre village.
- ♦ Suite au recensement partiel de 2005 la population chuzelloise est passée de 1984 habitants (au recensement de 1999) à 2032.
- ♦ 2005 a été une année riche en animations avec le festival d'humour où nous avons accueilli Jean-Claude DUQUESNOIT, le passage de la Caravan'jazz avec le groupe Zéphyrologie, Ciné été avec le film Boudu projeté à Villette, le feu d'artifice le 13 juillet en collaboration avec Luzinay et le marché de Noël qui cette année a été pris en charge par le comité des fêtes.
- ♦ Le bilan de la CAPV (Communauté d'Agglomération du Pays Viennois) est positif, mais nous vous invitons à lire son magazine AGGLO MAG qui complète la plaquette du projet d'agglomération que vous avez déjà reçue. AGGLO MAG vous sera distribué avec ce bulletin municipal.
- ♦ A l'occasion des fêtes de fin d'année, les élus ont offert un panier garni à trente de nos aînés ne pouvant participer au repas.
- ♦ A partir de l'hiver 2005-2006, les travaux de déneigement sont assurés par :
 - M. et Mme POULET J. Marie
 - M. CRAPANZANO Guy

Perspectives 2006

- ◆ Pour l'année 2006, les projets seront essentiellement l'achèvement d'actions en cours comme:
- ◆ L'extension de l'école et l'aménagement de ses abords
- ◆ L'aménagement des abords de la cure
- ◆ L'aménagement de la route des Folatières (anciennement route du stade) sous maîtrise d'ouvrage de la CAPV avec participation financière de la commune.
- ◆ Le zonage d'assainissement
- ◆ La diffusion des nouveaux plans de la commune dans chaque foyer chuzellois et à tous les services intervenant sur la commune.

La pose des plaques de rues correspondantes dans le courant du 1^{er} trimestre.

L'adressage de chaque maison avec une numérotation sous forme métrique.

D'autres opérations sont également en préparation:

- ◆ Le remplacement du système de chauffage de l'église
- ◆ La rénovation du rez-de-chaussée de l'ancienne école, occupée aujourd'hui par nos aînés, afin de résoudre les problèmes d'étanchéité et de mise en conformité.
- ◆ Le développement de la bibliothèque municipale, avec l'aide de la toute nouvelle association « Au fil des pages ».
- ◆ L'achat d'une saleuse afin d'équiper un tracteur de déneigement.
- ◆ La recherche de locaux pour accueillir nos services techniques.
- ◆ Trouver une solution durable pour l'accueil du centre aéré.



Agrandissement de l'école élémentaire



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S - Centre communal d'actions sociales

Enquête « Service à domicile »

Une enquête concernant les services aux personnes à domicile a été faite sur la commune à l'instigation de deux personnes qui, à titre privé, envisageaient un service d'aide à la personne dans les différentes communes du bassin de la Séverne (Luzinay, Villette de Vienne, Chuzelles, Serpaize & Seyssuel).

Vous avez été nombreux à répondre à ce questionnaire : On a constaté qu'un tel service conviendrait potentiellement à une quarantaine de personnes, qu'une dizaine d'entre elles l'utiliseraient occasionnellement, mais deux seulement, feraient appel immédiatement à ce service pour un portage de repas quotidien....

Le traitement et l'exploitation de toutes les réponses reçues des différentes communes ont fait apparaître une trop faible demande d'aide immédiate et quotidienne pour qu'un service d'aide à la personne, tel qu'il était envisagé puisse se mettre en place et fonctionner durablement.

Aujourd'hui, il faut compter sur la famille, l'entraide entre voisins ou faire appel aux services de l'ADMR pour résoudre au quotidien les problèmes qui se posent à certains de nos concitoyens.

Dans l'attente, et, en espérant qu'une solution soit trouvée (communale, inter communale ou au niveau de la communauté d'agglomération), signalez nous en mairie (CCAS), les différentes difficultés que vous rencontrez au quotidien.

Repas annuel des aînés

Le dimanche 12 février 2006, à partir de 12h00, sera servi dans la salle du mille club, le traditionnel repas offert par la municipalité aux aînés de la commune.

Les personnes âgées de 75 ans et plus, qui ne désiraient pas assister à ce repas, ont bénéficié d'un panier garni porté à domicile par un élu de leur quartier à l'occasion des fêtes de fin d'année.

UNE ASSOCIATION PAS COMME LES AUTRES

TOUT SERV' association intermédiaire, a pour mission d'aider les demandeurs d'emploi longue durée et autres bénéficiaires des minima sociaux à trouver des solutions d'emploi pérennes en utilisant des contrats de « mise à disposition » de personnel. TOUT SERV' propose ses services auprès de particuliers, collectivités et associations.

Vous avez besoin d'une personne pour : faire le ménage, le repassage, jardiner, bricoler, garder vos enfants de plus de 3 ans....

TOUT SERV' vous présente une personne en fonction de votre demande.

TOUT SERV' s'occupe de toutes les démarches administratives car il est l'employeur. L'agrément de l'association dans le cadre des emplois familiaux vous permet (pour certaines interventions) de bénéficier d'une réduction d'impôt égal à 50%

des sommes versées (dans la limite d'un plafond fixé par l'état).

Vous êtes à la recherche d'un emploi :
TOUT SERV' est et restera toujours une association d'aide aux personnes en difficulté par rapport à l'emploi, en les accueillant, en les écoutant, en les aiguillant dans leurs démarches....

Que vous soyez à la recherche de personnels ou une personne en recherche d'emploi un seul numéro de téléphone : 04 74 78 41 21

TOUT SERV'
Espace St Germain
Bât. Le Cosmos
38200 VIENNE



Les bureaux sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Consultance architecturale - C.A.P.V

Permanences gratuites de l'architecte conseil
du C.A.U.E. de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès (1^{er} étage)
30, avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

Prendre rendez-vous au
04-74-78-78-76

5 janvier 2006

20 janvier 2006

10 février 2006

22 février 2006

10 mars 2006

24 mars 2006

6 avril 2006

21 avril 2006

L'agenda 21 de l'Isère



Venez vous exprimer



Plus proche de vous!

agenda 21

Aujourd'hui le Conseil Général fait le choix d'intégrer le développement durable dans toutes ses politiques publiques.

Le développement durable, c'est la recherche d'un meilleur équilibre entre développement économique, justice sociale et préservation de l'environnement.

Pour cela le conseil Général va mettre en place un programme d'actions appelé agenda 21.

26 réunions publiques sont organisées en Isère dont une près de chez vous:

pour la région viennoise elle aura lieu le jeudi 2 mars 2006 à 19h00 espace Saint-Germain à Vienne.

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES EN 2005

N°	Date de dépôt	Pétitionnaire	Nature de la demande	Arrêté autorisation
1015	09.08.04	CHAUDAT J.Christophe St Maurice	5 constructions neuves	avis favorable 21.06.05
1019	10.12.04	MORAND B. TEA D Les Martinières	Construction neuve	avis favorable 24.03.05
1020	14.12.04	DEBADTS J. Marc Boussole la Tour	Extension	avis favorable 18.04.05
1021	23.12.04	TALBI N. transf. TEDDE G. Les Martinières	Construction neuve	avis favorable 24.03.05
1022	23.12.04	GOMARD J. Luc Les Martinières	Construction neuve	avis favorable 24.03.05
1023	23.12.04	CHABERT G. CRITICOS Les Martinières	Construction neuve	avis favorable 24.03.05
1001	04.01.05	GARDETTE-BRILLIER Pat. Chasson	Constr.hangar agricole	avis favorable 02.02.05
1004	04.02.05	GONIN Gilbert La Devillière	Constr.garage-atelier	avis favorable 24.03.05
1005	22.02.05	CIBRARIO Claude Le village	Const.abri piscine	avis favorable 15.04.05
1006	12.03.05	DA COSTA Antonio Chemin de Boussole	Construction garage	avis favorable 05.08.05
1007	18.03.05	ISOARD J.Pierre Chemin du Verdier	Construction neuve	avis favorable 05.08.05
1008	06.04.05	HYVERNAT J.Jacques St Maurice	Réhaussement habitat.	avis favorable 09.05.05
1009	10.04.05	BENSEFA Lamri Pauphile	Extension	avis favorable 04.08.05
1010	14.04.05	CARA Didier Gruyère	Réhabilit.bât.agricole en habitation	avis favorable 10.08.05
1011	19.04.05	BROYER Lucien Lotissement Pleine Campagne	Constr.abri de jardin	avis favorable 15.06.05
1014	18.05.05	BENCHERIF Mohamed Chemin de Grange Neuve	Construction neuve	avis favorable 19.12.05
1015	23.05.05	ISOARD Nicolas Thiers	Extension habitation	avis favorable 10.08.05
1016	15.06.05	LARUAZ Claude Tourmenté	Aménagt.bât.agricole en habitation	avis favorable 21.12.05
1017	25.08.05	LOMBARD Monique Le Rival	Aménagt.bât.agricole en habitation	avis favorable 25.10.05



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

> SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2005

taux horaire brut : 8.03€

taux horaire net : 6.31 €

mensuel brut 35h hebdo : de 1217.88€

> SECURITE SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2006

Plafond annuel : 31068€

Plafond mensuel : 2589€

> RMI

Depuis le 1^{er} janvier 2005

1 personne : 433.06 €/mois

2 personnes : 649.59 €/mois

3 personnes : 779.51 €/mois

> PRIX A LA CONSOMMATION

Inflation hors tabac – 0.2% en novembre 2005
soit 1.6% en rythme annuel

> COUT DE LA CONSTRUCTION

Indice INSEE, 2^{ème} trimestre 205 : 1276
moyenne des 4 derniers trimestres 1271.75
(+3.63% sur un an)

Agenda des manifestations

janvier 2006

- 7 vœux de la municipalité
- 10 AG – gym volontaire
- 13 AG – AFR
- 14 FNACA
- 22 AG - Saint Vincent Chuzelles
- 27 AG – Chuzelles, histoire et patrimoine
- 29 loto – sou des écoles

AG: Assemblée Générale

Février 2006

- 5 Coinche – ACCA
- 12 Repas des aînés offert par la municipalité
- 26 Belote - Saint Vincent Chuzelles

mars 2006

- 12 Coinche - Trait d'union
- 17 AG – Vigilance
- 20 Festival d'humour
- 25 Caramantran - Sou des écoles

PASSEPORT FRANCAIS

L'article paru dans le bulletin municipal n°80 de septembre-octobre 2005 comporte des informations qui s'avèrent incomplètes.

Dès que nous serons destinataires d'informations officielles, un nouvel article sera inséré dans le bulletin municipal.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



2005



Maison avec jardin

- . Mr MEUNIER André
- . Mr FAURE Maurice

Jardin visible de la voie publique

- . Mr GAYVALLET Daniel
- . Mr PRAS Marcel
- . Mr LEYSIN Raymond
- . Mme BARRALON Danièle
- . Mme VIGNON Christine

Jardin intérieur

- . Mme AVALLET Danièle
- . Mr REGAL Joseph
- . Mr REGAL Yves
- . Mr GARCIA Daniel
- . Mme PELLETANT Eliane
- . Mr AVELLANEDA Gérard

Balcon ou terrasse sans jardin

- . Mr VENDEVILLE Robert
- . Mme MAS Jeanne
- . Mr BERTHOLAT Georges
- . Mr BERTOUCHE Christian
- . Mme SARTORI

Bordure voie publique

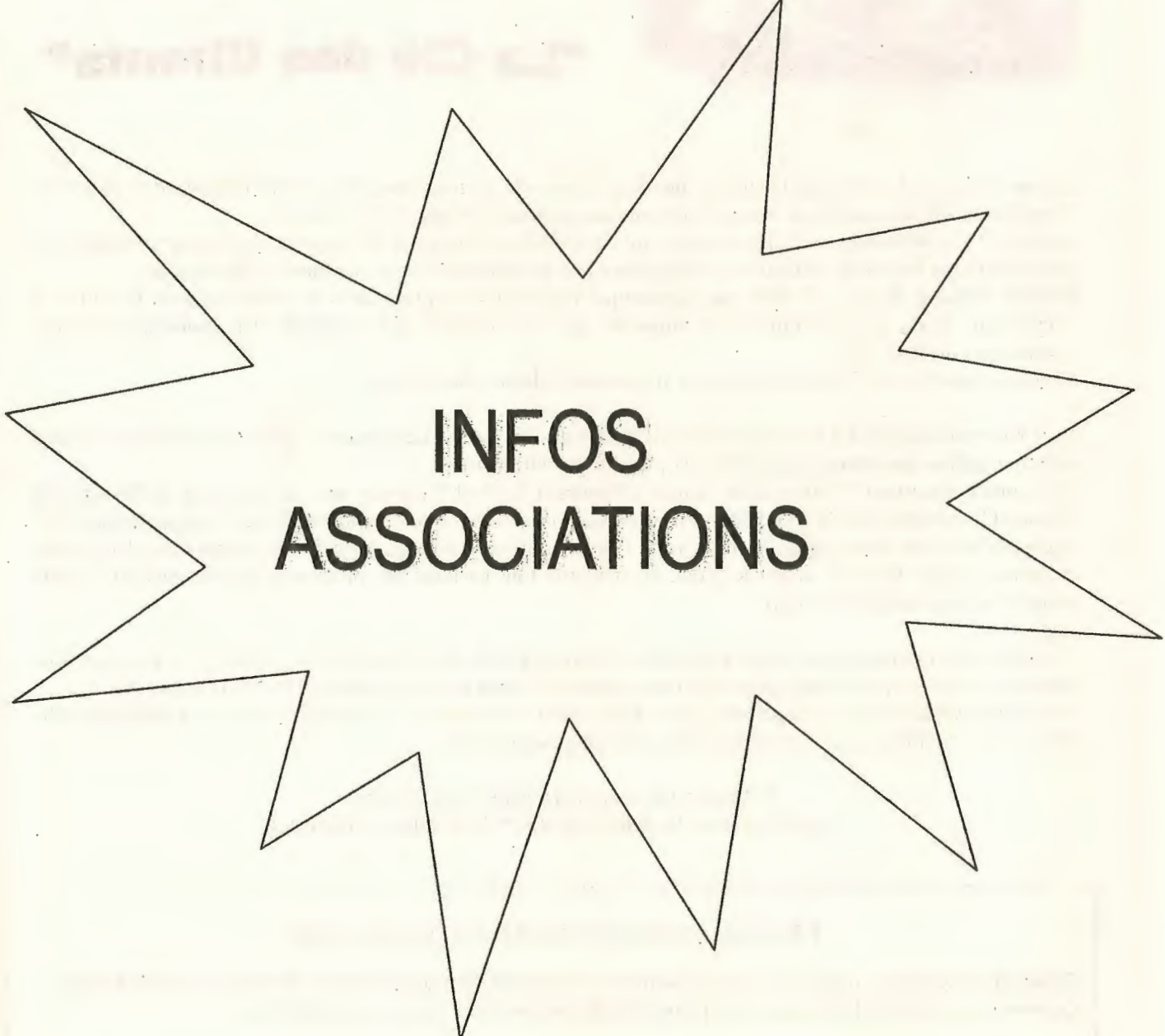
- . Mr PRAS Georges
- . Mr NORMAND Pascal
- . Mr FOREST Albert
- . Mme SIMON Mireille

Terrasse avec jardin

- . Mr CARRET Michel
- . Mr MEYER Marc

Hors concours

- . Mr BOUCHER Pierre
- . Mme DIGONNET Nicole
- . Mr BRUN Antoine
- . Mr PALIN Henri
- . Mr ESCOFFIER Raymond
- . Mme BELLON Jeanine
- . Mr ALIX Rémy



INFOS ASSOCIATIONS

Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



Chorale

"La Clé des Chants"

Depuis 27 ans « La Clé des Chants », que tout le monde connaît sous le nom de Chorale de Chuzelles, s'applique à diffuser auprès de nos concitoyens une pratique vivante de la musique.

Depuis 27 ans beaucoup de Chuzelloises et de Chuzellois, rejoints par des amis des communes voisines, se retrouvent tous les jeudis au cœur du village pour une pratique musicale exigeante et réjouissante.

Romain Rolland disait : « Il faut que la musique revendique sa place dans le combat contre la nuit ». Il s'agit bien sûr de la nuit culturelle et musicale, de cette musique qui en dehors des grandes métropoles n'aurait pas droit de citer.

Voilà pourquoi « La Clé des Chants » est si nécessaire dans notre village.

Le 4 Novembre elle fut à l'initiative de l'invitation des « Choeurs de Givors », pour un magnifique concert dans une église sans doute trop petite mais tellement chaleureuse.

Ce concert sera suivi et notez bien la date : Vendredi 7 Avril 2006 par une invitation de la Maîtrise de Givors. Ces enfants de 8 à 16 ans qui à travers les classes à horaires aménagés alignent chaque semaine 10 heures de pratique musicale axée sur la voix, l'instrument et le solfège. Ils nous réjouiront dans des œuvres exigeantes avec des voix célestes. Vous découvrirez tout ça dans les prochains programmes qui seront bientôt dans vos boîtes aux lettres.

L'année s'est terminée avec notre repas annuel ouvert à tous les Chuzellois. Que dire de plus à ce sujet sinon que nous espérons nous retrouver tous ensemble l'année prochaine dans la joie et la fraternité.

Nous renouvellerons notre expérience répétition « portes ouvertes » le Samedi 11 mars à 14h00 au mille-club. Venez nombreux vous joindre à nous pour un galop d'essai.

N'hésitez pas non plus à venir nous rejoindre.
Répétition tous les jeudis de 20h15 à 22h00 aux Poletières

F-N-A-C-A, ASSEMBLEE GENERALE du 14 octobre 2005

Ouverture de la séance, une minute de recueillement à la mémoire de Claude Péronnet décédé au cours de l'année. Le président souhaite la bienvenue, et un prompt rétablissement à tous nos amis (ies) malades.

Rapport moral 2004/2005 présenté par André Ailloud. 3 dates importantes pour l'année 2005.

La première, le 18 mars, inauguration d'une stèle rappelant la fin des hostilités en Afrique du nord, a été dévoilée en présence de nombreuses personnalités, et surtout une participation importante et remarquée d'élèves et de leur instituteur d'une classe de CM2 de l'école de Chuzelles.

La seconde, le 19 mars, lors des cérémonies de commémoration du cessez-le-feu en Algérie, les croix du combattant ont été décernées à 5 adhérents.

Le jeudi 15 septembre, recueillement devant la stèle en présence des 19 comités avec leur drapeau du secteur de Vienne, suivi d'une réunion au mille Club de Chuzelles en présence des représentants du bureau départemental.

Rapport financier présenté par Albert Blain: bilan approuvé par l'assemblée.

Le président présente le programme des manifestations pour l'année 2005/2006.

Boudin le 29 janvier 2006 à Seyssuel.

Le 19 mars, cérémonies de commémoration du cessez-le-feu en Algérie à Seyssuel/Chuzelles.

Le président
Plantier



Le galop romain, course pédestre co-organisé par Sevenne Environnement intègre dès 2006 le challenge du pays viennois. Ce challenge comporte désormais 5 courses.

course	lieu	date
La course du Suzon	Les côtes d'Arrey	4 mars 2006
Le galop romain	Villette de Vienne	1 mai 2006
Courir à Vienne	Vienne	1 octobre 2006
Le cross de Pont-Evêque	Pont-Evêque	11 novembre 2006
Les foulées de l'île Barlet	St Romain en Gal	10 décembre 2006

A l'issue de la dernière course les 20 concurrents ayant le plus grand nombre de participations sur les cinq épreuves seront récompensés.

F.C. SEVENNE



A noter sur vos agendas

REPAS DANSANT DU FOOT

samedi 11 mars 2006

Villette de Vienne

STAGE DE FOOTBALL

24 au 28 avril 2006

Villette de Vienne

Ce stage est ouvert à tous les enfants licenciés ou non nés en
90-91-92-93-94-95-96-97-98-99

pour tout renseignement contacter : Nicolas PLANAZ ☎ : 04-74-57-08-27



L'association

Chuzelles, Histoire & Patrimoine

A le plaisir de vous inviter à participer à son assemblée générale le

Vendredi 27 janvier 2006 à 20h00 salle des Poletières

Nous serons heureux de vous accueillir à cette occasion pour faire le point sur nos actions et nos projets, pour échanger des idées et pour partager avec vous le verre de l'amitié

25^e Festival
d'Humour **Vienne**

du 20 mars au 1^{er} avril 2006



lundi 20 mars 2006
20h30 au Mille-Club de CHUZELLES
Mr FRAIZE

Vous pouvez dès à présent réserver vos places à la mairie de CHUZELLES au prix de 12€ par chèque libellé au nom de la MJC de Vienne.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE VIENNE
CONTACT : 04 74 53 21 96

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 81 Dépôt légal – décembre 2005